

CCN de la METALLURGIE

IDCC 3248

REGIME CONVENTIONNEL et GARANTIES OPTIONNELLES

En vigueur à compter du 01/01/2026

Les cotisations mensuelles sont exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale et varient en fonction :

- ✓ Du niveau de garanties choisi par l'entreprise,
- ✓ De la structure de cotisation choisi par l'entreprise,
- ✓ De la zone tarifaire du lieu d'implantation géographique de l'entreprise ou de l'établissement, (Voir zonier page suivante) déterminée selon les règles suivantes :
 - Pour les entreprises mono-établissement : la zone tarifaire applicable est déterminée en fonction du lieu d'implantation géographique de l'entreprise.
 - Pour les entreprises multi-établissements : la zone tarifaire applicable est déterminée en fonction de celle applicable au siège social de l'entreprise.
 - Pour les Groupes : la zone tarifaire applicable est déterminée en fonction de celle applicable au siège social de la société-mère du Groupe.

Selon le choix de l'entreprise, le salarié a la possibilité de souscrire à titre facultatif aux niveaux supérieurs.

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

Zones tarifaires :

La zone tarifaire définie par département dans le tableau ci-dessous, est déterminée en fonction du lieu d'implantation géographique de l'entreprise ou de l'établissement.

Zone BASSE		Zone MOYENNE		Zone HAUTE	
3	ALLIER	1	AIN	6	ALPES MARITIMES
7	ARDECHE	2	AISNE	75	PARIS
8	ARDENNES	4	ALPES DE HAUTE PROVENCE	78	YVELINES
10	AUBE	5	HAUTES ALPES	83	VAR
14	CALVADOS	9	ARIEGE	91	ESSONNE
15	CANTAL	11	AUDE	92	HAUTS DE SEINE
16	CHARENTE	12	AVEYRON	93	SEINE SAINT DENIS
17	CHARENTE MARITIME	13	BOUCHES DU RHONE	94	VAL DE MARNE
18	CHER	19	CORREZE	95	VAL D'OISE
22	COTES D'ARMOR	20	CORSE DU SUD (2A)		
23	CREUSE	20	HAUTE CORSE (2B)		
24	DORDOGNE	21	COTE D'OR		
25	DOUBS	30	GARD		
26	DROME	31	HAUTE GARONNE		
27	EURE	32	GERS		
28	EURE ET LOIR	33	GIRONDE		
29	FINISTERE	34	HERAULT		
35	ILLE ET VILAINE	38	ISERE		
36	INDRE	40	LANDES		
37	INDRE ET LOIRE	42	LOIRE		
39	JURA	43	HAUTE LOIRE		
41	LOIR ET CHER	46	LOT		
44	LOIRE ATLANTIQUE	51	MARNE		
45	LOIRET	54	MEURTHE ET MOSELLE		
47	LOT ET GARONNE	55	MEUSE		
48	LOZERE	57	MOSELLE		
49	MAINE ET LOIRE	59	NORD		
50	MANCHE	60	OISE		
52	HAUTE MARNE	62	PAS DE CALAIS		
53	MAYENNE	64	PYRENEES ATLANTIQUES		
56	MORBIHAN	65	HAUTES PYRENEES		
58	NIEVRE	66	PYRENEES ORIENTALES		
61	ORNE	67	BAS RHIN		
63	PUY DE DOME	68	HAUT RHIN		
70	HAUTE SAONE	69	RHONE		
71	SAONE ET LOIRE	77	SEINE ET MARNE		
72	SARTHE	81	TARN		
73	SAVOIE	82	TARN ET GARONNE		
74	HAUTE SAVOIE	84	VAUCLUSE		
76	SEINE MARITIME	87	HAUTE VIENNE		
79	DEUX SEVRES	88	VOSGES		
80	SOMME				
85	VENDEE				
86	VIENNE				
89	YONNE				
90	BELFORT				

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

1) Tarifs Zone BASSE

Salariés relevant du Régime général de la Sécurité sociale

Niveaux de couverture Structure de cotisation choisie par l'entreprise	Cotisations mensuelles contractuelles en % du PMSS					
	BASE CONVENTIONNELLE (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 1 à titre facultatif	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 1 (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 2 (OBLIGATOIRE)
Salarié seul (Isolé) / Conjoint et Enfant (s) facultatifs						
Salarié seul (Isolé)	1,15 %	+ 0,47 %	+ 1,01 %	1,59 %	+ 0,48 %	2,02 %
Conjoint (facultatif)	1,38 %	+ 0,56 %	+ 1,21 %	1,91 %	+ 0,57 %	2,43 %
Enfant (facultatif) (gratuité à compter du 3 ^e enfant)	0,69 %	+ 0,28 %	+ 0,60 %	0,96 %	+ 0,29 %	1,22 %
Salarié seul (Isolé) / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,15 %	+ 0,47 %	+ 1,01 %	1,59 %	+ 0,48 %	2,02 %
Famille	3,23 %	+ 1,29 %	+ 2,58 %	4,44 %	+ 1,14 %	5,46 %
Salarié seul (Isolé) / Duo / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,15 %	+ 0,47 %	+ 1,01 %	1,59 %	+ 0,48 %	2,02 %
Duo	2,42 %	+ 0,91 %	+ 1,94 %	3,27 %	+ 0,90 %	4,10 %
Famille	3,65 %	+ 1,52 %	+ 2,93 %	5,08 %	+ 1,25 %	6,19 %
Tarif unique Famille	2,62 %	+ 1,10 %	+ 2,19 %	3,65 %	+ 0,96 %	4,51 %
Salarié et enfants / Conjoint						
Salarié et enfants	1,79 %	+ 0,79 %	+ 1,52 %	2,53 %	+ 0,65 %	3,10 %
Conjoint (facultatif)	1,38 %	+ 0,56 %	+ 1,21 %	1,91 %	+ 0,57 %	2,43 %

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

2) Tarifs Zone MOYENNE

Salariés relevant du Régime général de la Sécurité sociale

Niveaux de couverture Structure de cotisation choisie par l'entreprise	Cotisations mensuelles contractuelles en % du PMSS					
	BASE CONVENTIONNELLE (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 1 à titre facultatif	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 1 (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 2 (OBLIGATOIRE)
Salarié seul (Isolé) / Conjoint et Enfant (s) facultatifs						
Salarié seul (Isolé)	1,28 %	+ 0,52 %	+ 1,12 %	1,77 %	+ 0,53 %	2,25 %
Conjoint (facultatif)	1,54 %	+ 0,62 %	+ 1,34 %	2,12 %	+ 0,64 %	2,70 %
Enfant (facultatif) (gratuité à compter du 3 ^e enfant)	0,77 %	+ 0,31 %	+ 0,67 %	1,06 %	+ 0,32 %	1,35 %
Salarié seul (Isolé) / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,28 %	+ 0,52 %	+ 1,12 %	1,77 %	+ 0,53 %	2,25 %
Famille	3,58 %	+ 1,44 %	+ 2,87 %	4,94 %	+ 1,27 %	6,07 %
Salarié seul (Isolé) / Duo / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,28 %	+ 0,52 %	+ 1,12 %	1,77 %	+ 0,53 %	2,25 %
Duo	2,69 %	+ 1,01 %	+ 2,15 %	3,64 %	+ 1,00 %	4,55 %
Famille	4,06 %	+ 1,68 %	+ 3,26 %	5,65 %	+ 1,39 %	6,88 %
Tarif unique Famille	2,91 %	+ 1,22 %	+ 2,43 %	4,05 %	+ 1,07 %	5,01 %
Salarié et enfants / Conjoint						
Salarié et enfants	1,98 %	+ 0,87 %	+ 1,69 %	2,81 %	+ 0,72 %	3,45 %
Conjoint (facultatif)	1,54 %	+ 0,62 %	+ 1,34 %	2,12 %	+ 0,64 %	2,70 %

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

3) Tarifs Zone HAUTE

Salariés relevant du Régime général de la Sécurité sociale

Niveaux de couverture Structure de cotisation choisie par l'entreprise	Cotisations mensuelles contractuelles en % du PMSS					
	BASE CONVENTIONNELLE (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 1 à titre facultatif	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 1 (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 2 (OBLIGATOIRE)
Salarié seul (Isolé) / Conjoint et Enfant (s) facultatifs						
Salarié seul (Isolé)	1,47 %	+ 0,60 %	+ 1,29 %	2,03 %	+ 0,61 %	2,59 %
Conjoint (facultatif)	1,77 %	+ 0,72 %	+ 1,55 %	2,44 %	+ 0,73 %	3,11 %
Enfant (facultatif) (Gratuité à compter du 3 ^e enfant)	0,88 %	+ 0,36 %	+ 0,77 %	1,22 %	+ 0,37 %	1,55 %
Salarié seul (Isolé) / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,47 %	+ 0,60 %	+ 1,29 %	2,03 %	+ 0,61 %	2,59 %
Famille	4,12 %	+ 1,65 %	+ 3,30 %	5,68 %	+ 1,46 %	6,98 %
Salarié seul (Isolé) / Duo / Famille						
Salarié seul (Isolé)	1,47 %	+ 0,60 %	+ 1,29 %	2,03 %	+ 0,61 %	2,59 %
Duo	3,09 %	+ 1,16 %	+ 2,47 %	4,18 %	+ 1,15 %	5,23 %
Famille	4,67 %	+ 1,94 %	+ 3,75 %	6,49 %	+ 1,60 %	7,91 %
Tarif unique Famille	3,34 %	+ 1,40 %	+ 2,79 %	4,66 %	+ 1,23 %	5,76 %
Salarié et enfants / Conjoint						
Salarié et enfants	2,28 %	+ 1,00 %	+ 1,94 %	3,23 %	+ 0,83 %	3,97 %
Conjoint (facultatif)	1,77 %	+ 0,72 %	+ 1,55 %	2,44 %	+ 0,73 %	3,11 %

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS

4) Tarifs

Salariés relevant du Régime Alsace Moselle

Niveaux de couverture Structure de cotisation choisie par l'entreprise	Cotisations mensuelles contractuelles en % du PMSS					
	BASE CONVENTIONNELLE (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 1 à titre facultatif	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 1 (OBLIGATOIRE)	+ OPTION 2 A titre facultatif	BASE CONVENTIONNELLE + OPTION 2 (OBLIGATOIRE)
Salarié seul (Isolé) / Conjoint et Enfant (s) facultatifs						
Salarié seul (Isolé)	0,84 %	+ 0,48 %	+ 0,93 %	1,30%	+ 0,45 %	1,65 %
Conjoint (facultatif)	1,01 %	+ 0,57 %	+ 1,12 %	1,55 %	+ 0,54 %	1,98 %
Enfant (facultatif) (Gratuité à compter du 3 ^e enfant)	0,51 %	+ 0,29 %	+ 0,56 %	0,78 %	+ 0,27 %	0,99 %
Salarié seul (Isolé) / Famille						
Salarié seul (Isolé)	0,84 %	+ 0,48 %	+ 0,93 %	1,30 %	+ 0,45 %	1,65 %
Famille	2,37 %	+ 1,32 %	+ 2,38 %	3,61 %	+ 1,08 %	4,43 %
Salarié seul (Isolé) / Duo / Famille						
Salarié seul (Isolé)	0,84 %	+ 0,48 %	+ 0,93 %	1,30 %	+ 0,45 %	1,65 %
Duo	1,77 %	+ 0,93 %	+ 1,78 %	2,65 %	+ 0,85 %	3,32 %
Famille	2,68 %	+ 1,55 %	+ 2,71 %	4,14 %	+ 1,18 %	5,02 %
Tarif unique Famille	1,92 %	+ 1,12 %	+ 2,02 %	2,97 %	+ 0,91 %	3,66 %
Salarié et enfants / Conjoint						
Salarié et enfants	1,31 %	+ 0,80 %	+ 1,40 %	2,07 %	+ 0,61 %	2,53 %
Conjoint (facultatif)	1,01 %	+ 0,57 %	+ 1,12 %	1,55 %	+ 0,54 %	1,98 %

APICIL PRÉVOYANCE

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale.
Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

TSA 95568
69501 LYON CEDEX 03
www.apicil.com

Le contrat est coassuré par APICIL Prévoyance et AESIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le numéro n°775 627 391, dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS